

AVIS PUBLIC

Est donné, par les présentes, par la soussignée, secrétaire-trésorière, de la municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil Municipal mercredi le 01 mars 2017 à 20 :00 heures au 795 rue Des Loisirs à Saint-Blaise-sur-Richelieu.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante : **2017-001**

Nature et effets : Tel que présenté à l'inspecteur municipal, le demandeur souhaite construire un garage isolé de 167 mètres carrés avec une hauteur maximale de 7 mètres lors de la construction de sa résidence. L'article 46 du *Règlement de zonage #347-07* stipule que la superficie maximale autorisée pour l'ensemble des bâtiments accessoires isolés à usage résidentiel à l'intérieur de la zone agricole permanente est de 150 mètres carrés. La hauteur maximale est fixée à 5,5 mètres.

Identification du site concerné : lot 5 086 299 du cadastre du Québec qui est un lot vacant sur la rue Bergeron.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Blaise-sur-Richelieu ce 14 février.

Sophie Loubert

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(15 jours avant la séance du conseil)

Je, soussignée, Sophie Loubert, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 14 février 2017 entre 14 :00 et 15 :00 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 14 février 2017.

Sophie Loubert
Secrétaire-trésorière